

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 23 février 2026
DEL-2026-13**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 41
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 43 Pour : 43 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, M. Antoine François RODOLPHI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, Mme Alix GIOVANNONI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLES.

OBJET : Mise en œuvre d'un événement mémoriel et patrimonial relatif au "Babbu di a Patria" sis au couvent Saint-Antoine de Casabianca- Demande de subvention et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 février 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 février 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt trois février à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

L'empreinte laissée en Castagniccia-Casinca par Pasquale Paoli est profonde et durable. En témoignent, par exemple, les nombreuses étapes du parcours immersif de la "Strada Paolina", itinéraire historique, pédagogique et touristique développé par la Collectivité de Corse via une application smartphone.

Cet héritage mémoriel et patrimonial attractif constitue d'ailleurs l'un des piliers majeurs sur lequel s'appuie la démarche de labellisation "Pays d'art et d'histoire" engagée par la Communauté de communes et considérée comme l'un des moteurs du développement, en particulier pour ses communes membres de l'intérieur. Dans ce cadre, les élus portant ce projet de territoire comme les agents qui en ont la charge ont évoqué à plusieurs reprises, et notamment au sein de la commission "Patrimoine" qui a rendu plusieurs avis favorables à ce sujet, la possibilité d'organiser des actions autour de l'épopée paoliste.

Parmi les nombreux sites et épisodes qui sont liés à celle-ci – et si l'on excepte l'emblématique couvent d'Orezza, à Piedicroce, dont l'état actuel rend périlleuse *in situ* toute opération d'animation ou de valorisation – ce sont les ruines consolidées d'un autre couvent prestigieux, celui de Saint-Antoine, à Casabianca, qui apparaissent les plus pertinentes afin d'y positionner une manifestation d'ampleur.

Parallèlement à ces réflexions, la Communauté de communes a adhéré au projet "Paoli 2025", visant à organiser les commémorations du tricentenaire de la naissance du "*Babbu di a Patria*". Elle a aussi intégré le comité de pilotage, créé par la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse en date du 1^{er} mars 2024, afin de porter ces opérations tout au long de l'année 2025.

Concrètement, il s'agit de proposer une série d'animations de grande qualité d'un point de vue historique, culturel et artistique (tables rondes de chercheurs ; spectacle musical et théâtral ; projections...) à positionner au couvent de Casabianca. L'endroit, du fait de son accessibilité et de sa visibilité comme des vestiges encore évocateurs qu'il abrite, a été retenu pour y entreprendre, grâce à la collaboration acquise de la commune qui est propriétaire des lieux, lesdites actions d'ampleur à la hauteur de la charge symbolique que le site détient.

L'objectif est d'y rappeler les événements historiques fondateurs liés à la désignation de Pascal Paoli comme général de la nation à la mi-juillet 1755 mais aussi toutes les innovations institutionnelles et démocratiques ultérieures qui en découlent. L'idée étant de pérenniser ensuite ce rendez-vous et d'en faire, au-delà des commémorations dudit tricentenaire, l'un des marqueurs forts de la démarche de labellisation "Pays d'art & d'histoire".

L'estimation du coût de cet événement mémoriel et patrimonial s'élève à : **12 000 € HT**.

Afin d'assurer son financement à 80%, le Président propose de solliciter conjointement la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse au titre du chapitre 6 de son règlement des aides relatif à la valorisation du patrimoine ainsi que le comité de massif via son règlement des aides relatif au patrimoine (axe 3 – thématique 3.2) selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Comité de massif de Corse « Axe 3, thématique 3.2 : Patrimoine » du règlement des aides	40%	4 800 €
Collectivité de Corse – Direction du patrimoine « Mesures en faveur de la valorisation du patrimoine » du règlement des aides	40%	4 800 €
Communauté de communes Autofinancement	20%	2 400 €
TOTAL	100%	12 000 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

Considérant l'adhésion de la communauté de communes au projet « PAOLI 2025 », sa participation au comité de pilotage dudit projet mis place par la Collectivité de Corse ainsi que les avis favorables rendus à ces sujets par les commissions « Patrimoine » en date du 23 octobre 2024 et du 26 mars 2025.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'approuver** la création et la mise en œuvre d'un événement mémoriel et patrimonial relatif au « *Babbu di a Patria* » sis au couvent Saint-Antoine de Casabianca ainsi que son plan de financement.
- **D'autoriser** et de **mandater** le Président à entreprendre et à mener toute démarche pour l'obtention du financement de l'opération ainsi que pour son bon déroulement.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI